



## Faute d'un avocat (absence à une audience) conséquences directes

Par **calc47**, le **17/11/2011** à **19:39**

Mon avocat a manqué une audience en juin 1996. (Un recours de curatutelle devant le TGI)

Il m'a dit que le TGI avait oublié d'envoyer la convocation. Cette absence a eu des conséquences dramatiques car au cours de celles-ci des personnes qui avaient de grands intérêts à me discréditer auprès des juges ne se sont pas gênées pour le faire.

Or le jugement qui s'en est suivi contre moi m'a entraîné par la suite dans une procédure pénible. (je suis légataire universel mais ces personnes précitées conteste mon testament en s'appuyant sur ce jugement.

Comme je fus accusé de l'avoir obtenu par des pressions et que j'ai fait l'objet d'une plainte je fus blanchi par la PJ.

Un expert en écriture cependant vient me donner raison, ce qui me retire une épine du pied mais me ne fais pas rentrer dans mon héritage intégral car mon avocat m'a fait aussi manquer l'occasion de dénoncer des abus de faiblesse très importants sur le plan argent et biens immobiliers. Ce patrimoine qui devait me revenir si j'avais pu les dénoncer ce 28 juin 1996 est maintenant difficile à récupérer par la voie du Civil. ALors que à cette fameuse audience, j'avais tout loisir de dénoncer les abus et les faux témoignages. Me prévenir contre leur contestation de mon testament

La question qui se pose pour moi est de savoir si cette absence, qui en elle même était grave mais non calamiteuse mais dont les conséquences directes le sont, pourra se résoudre dans le cadre de la responsabilité pro de mon avocat.

Mon avocat, aujourd'hui décédé a reconnu sa faute auprès de sa cie d'assurance.

j'ai découvert cette faute en 2006 grâce à une amie, je suis tombé des nues car j'ai cru dure comme fer pendant des années ce que mon conseil me disait "que le TGI avait oublié de convoquer". Il a même lancé une assignation pour que je récupère mon patrimoine et soutenu dans ses conclusions que le TGI avait oublié de me convoquer ! Je crois qu'il était mythomane.

L'assurance m'a demandé d'attendre l'issue de toute la procédure.

Pour moi il y eu manque de conseils, de diligence, de loyauté, de chance. La relation entre la faute et le préjudice est patente et directe. Si j'avais défendu j'aurai pu tout démasquer.

Par ailleurs, mes adversaires ont réussi à mettre la curatrice et une assistante sociale judiciaire dans leur poche et même ensuite le Juge des tutelles. Lesquels ont accumulé les erreurs.

IL est impossible ici de résumer cette affaire tant elle est complexe et semble une histoire de fou.